

Aires éducatives terrestres ou maritimes

Ouverture de la campagne de financements 2024



Une aire éducative (marine AME ou terrestre ATE) est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves du CE2 à la terminale. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil des élèves » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative. Pour plus d'info sur les ATE / AME, vous pouvez visiter le wiki : <https://ame.ofb.fr/doku.php?id=start>

Depuis le 1er mars, les écoles et établissements scolaires **déjà engagés** dans la démarche Aires éducatives peuvent **renouveler leurs demandes de financement pour reconduire leur projet sur deux ans**. Dans le cadre de la nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité, la formation des jeunes générations aux enjeux de biodiversité est un objectif phare du Gouvernement.

Pour soutenir cette ambition, l'OFB lance une **nouvelle campagne de financement exceptionnel** avec l'objectif de poursuivre l'accompagnement et démultiplier le nombre d'aires éducatives sur l'ensemble du territoire français.

Cette 1^{ère} campagne concerne les écoles et établissements scolaires ayant mené un projet d'aire éducative l'an passé ou les années précédentes et qui souhaitent reconduire le dispositif à la rentrée scolaire 2024-2025.

- Dépôt de l'intention de candidater, sur le site <https://trousseaprojets.fr/> du 1/03 au 15/04 inclus
- Clôture de la collecte de financement participatif (*objectif obtenir minimum 100 €*) au 31 mai inclus

Pour les nouveaux porteurs de projets, une 2^{nde} phase sera ouverte à compter du 1^{er} juin.

En parallèle, l'**inscriptions** aux dispositifs des ATE/AME pour l'année scolaire 2024-2025 devra se faire **entre le 1^{er} juin et le 15 septembre inclus** sur la plateforme dédiée SAGAE <https://sagae.ofb.fr/>

Le groupe départemental Culture scientifique et EDD reste à votre disposition pour toute question sur ces projets.



La demande de financement passe dorénavant par la « Trousse à projets » (TAP) :

https://trousseaprojets.fr/projet?utf8=%E2%9C%93&q%5Bname_or_school_name_or_school_city_name_or_category_name_or_dispositifs_name_or_level_name_cont%5D=&q%5Blevel_id_eq%5D=&q%5Bschool_city_department_code_start%5D=&q%5Bcategory_id_eq%5D=&q%5Bdispositifs_id_eq%5D=9&filter_0=projects_completed_soon&filter_1=all

Le fait de passer par cette plateforme impose aux enseignants de collecter un financement participatif de 100 € minimum. Les financements complémentaires de l'OFB seront par contre forfaitaires et ne nécessitent plus de co-financement minimum.

Webinaires thématiques : ame.ofb.fr/doku.php?id=webinaires#webinaire_de_rentree_2023-2024

Informations détaillées : www.ofb.gouv.fr/actualites/aires-educatives-la-campagne-de-renouvellement-des-financements-est-ouverte

